

COMMENT SIGNALER ?

Rendez-vous sur le portail de signalement:

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Ou

Scannez le QR CODE ci-dessous



Pour aller plus loin...

Le signalement d'un évènement indésirable n'est pas une démarche de réclamation!

Si vous souhaitez mettre en cause la qualité de votre prise en charge dans votre parcours de soins (communication avec le personnel médical ou soignant, conditions d'hébergement, coordination entre professionnels, difficultés d'accéder à des informations ou à des documents...) **rapprochez-vous en premier lieu du professionnel de santé ou de l'établissement qui vous a pris en charge.**

Pour **vous aider dans vos démarches relatives au respect de vos droits d'usagers**, différentes personnes (notamment les **représentants des usagers**) et/ou instances peuvent vous accompagner, qu'il s'agisse de faire appliquer vos droits, de faire examiner un réclamation portant sur votre prise en charge dans un établissement ou d'appeler l'attention sur des questions relatives à la sécurité, à la santé et au bien-être.



signalement-sante.gouv.fr

AGIR POUR SA SANTÉ ET CELLE DES AUTRES

Patients, consommateurs, usagers, participez aux côtés des professionnels de santé à l'amélioration de la sécurité des médicaments, des produits de la vie courante et des actes de soins.

Signalez tout événement non souhaité ou tout effet inhabituel qui a eu un impact négatif sur votre santé ou celle de vos proches.



Produit
à usage médical



Acte
de soins



Produit
de la vie courante



signalement-sante.gouv.fr
Agir pour sa santé et celle des autres

Qu'est ce qu'un EVENEMENT INDESIRABLE ?

- Un évènement non souhaité ou effet inhabituel affectant la santé
- Un évènement lié à la manipulation ou à la consommation d'un produit, d'une substance ou survenu lors d'un acte de soins

Quels sont les PRODUITS ou les ACTES DE SOINS CONCERNES?

PRODUITS À USAGE MÉDICAL



PRODUITS DE LA VIE COURANTE



ACTES DE SOIN RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ (À L'HÔPITAL, EN VILLE OU DANS UNE STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE)



Votre rôle est complémentaire à celui des professionnels de santé. Lorsque vous signalez un événement indésirable, vous aidez les autorités sanitaires à :

- ➔ **identifier de nouveaux risques ;**
- ➔ **mettre en œuvre des mesures pour prévenir ou limiter ces risques.**

À QUOI SERT VOTRE SIGNALEMENT ?

Il concerne un produit à usage médical...



Modifier une notice, ajouter une précaution d'emploi ou retirer du marché un produit jugé dangereux...

Il concerne un produit de la vie courante...



Alerter les consommateurs, modifier le conditionnement d'un produit, rappeler des lots ou retirer le produit concerné du marché...

Il concerne un acte de soin...



Renforcer la qualité et la sécurité des soins, en ville ou en établissement...

